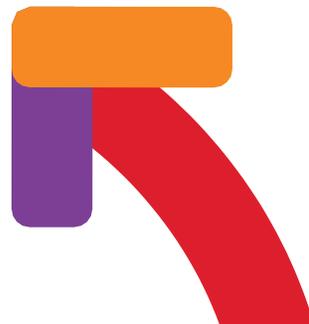

Mémoire de la FAE

Déposé à la Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes (CSESJ)

Le 17 septembre 2024



Présentation de la FAE

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) regroupe neuf syndicats qui représentent près de 61 500 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que quelque 3 000 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Elle est présente dans sept régions : Montréal, Laval, Québec et Outaouais, dans lesquelles se trouvent les quatre plus grands pôles urbains du Québec, ainsi que dans les Laurentides, l'Estrie et la Montérégie. La FAE représente des enseignantes et enseignants de centres de services scolaires du Québec parmi lesquels on compte les écoles les plus nombreuses et les plus diversifiées sur le plan socioéconomique et socioculturel.

Notre avenir est une course entre la puissance croissante de notre technologie et la sagesse avec laquelle nous l'utiliserons.

STEPHEN HAWKING

Introduction

Depuis l'arrivée du Plan d'action du numérique en éducation et en enseignement supérieur en mai 2018, et malgré l'absence d'un programme spécifique dédié à cette discipline, le ministère de l'Éducation (MEQ) semble s'attendre à ce que tout le personnel enseignant prenne part à la formation des élèves en ce qui concerne le développement de leurs compétences numériques. Des investissements majeurs ont été faits en équipements de toutes sortes et différents documents¹ ont été publiés afin d'inciter les enseignantes et les enseignants à suivre cet élan « novateur », visant à outiller les élèves afin qu'ils soient « pleinement engagés dans une société en transformation »². Partout dans ces publications, on reprend les mêmes expressions associant le numérique à l'innovation, à la créativité et à la réussite éducative. On compte sur l'implication et le leadership des enseignantes et enseignants pour qu'ils se forment à de « nouvelles pratiques pédagogiques novatrices » avec un « esprit collaboratif et créatif ». Le Cadre de référence de la compétence numérique regorge d'exemples d'outils numériques pouvant être utilisés par le personnel enseignant : jeux vidéo sérieux, réalité virtuelle, capsules vidéo publiées en ligne, etc.³

Plus récemment, un rapport de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) concluait que les appareils numériques utilisés en classe, à des fins personnelles ou pédagogiques, « au mieux n'apportent aucun bénéfice à l'apprentissage, et au pire, entraînent un effet négatif sur la cognition des jeunes »⁴.

Cette conclusion fut faite sur la base des résultats d'une douzaine d'études et de sept méta-analyses sur le sujet, publiées entre 2017 et 2022. Un rapport de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)⁵ paru en 2023 arrive aux mêmes conclusions. Toujours selon l'INSPQ, la simple proximité avec un appareil mobile distrairait les élèves et aurait un impact négatif sur leurs apprentissages.

Malgré ces constats, hormis une directive ministérielle interdisant la présence de téléphone cellulaire dans les classes (interdiction qui d'ailleurs, était en application dans la vaste majorité des écoles bien avant l'arrivée de cette directive officielle), rien de concret n'a été fait pour renverser la vapeur ou même diminuer l'intensité du discours des tenants du digital.

Comment arriver à répondre à des besoins qui semblent si difficiles à concilier? D'un côté, permettre le développement des compétences nécessaires pour fonctionner dans un monde numérisé, et de l'autre, faire la promotion d'une sobriété numérique limitant les impacts délétères de ces technologies, tant sur les apprentissages que sur l'environnement et la santé des individus. Le personnel enseignant se retrouve souvent seul à chercher le fameux « juste milieu » qui ferait consensus sur cette problématique.

¹ Cadre de référence de la compétence numérique, Continuum de développement de la compétence numérique, Guide pédagogique, gabarit de planification d'activité pédagogique intégrant la compétence numérique.

² QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. *Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur*. 2018, p. 25.

³ QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. *Cadre de référence de la compétence numérique*. 2019, p. 15, 17, 19 et 20.

⁴ INSPQ. *L'utilisation des écrans en contexte scolaire et santé des jeunes de moins de 25 ans : effet sur la cognition*, novembre 2023, p. 32.

⁵ UNESCO. *Global education monitoring report 2023 : technology in education : a tool on whose terms?* 2023, 526 p.

Historique

Ce n'est pas d'hier qu'en éducation, plusieurs prétendent avoir trouvé le Graal qui révolutionnera drastiquement l'école telle que nous la connaissons. Tout d'abord, ce fut la radio. Cette incroyable invention permit d'amener le discours des plus grands penseurs jusque dans les classes des villages les plus reculés du monde. Puis, la télévision lui succéda, avec les mêmes promesses, les mêmes espoirs d'accessibilité à une éducation de grande qualité pour tous. Suivirent les cassettes vidéo, les ordinateurs, les calculatrices à affichage graphique, les CD-ROM, les PowerPoint, l'Internet, les tableaux blancs interactifs (TBI), les tablettes numériques et les manuels en ligne. Classe inversée, jeux vidéo sérieux, Kahoot, Prezi, REN⁶, Google Classroom, Zoom, enseignement synchrone, asynchrone, comodal⁷, etc.

Longue est la liste de toutes les inventions et adaptations promettant d'augmenter significativement la motivation et le taux de réussite des élèves. Bien sûr, tous ces ajouts eurent un impact direct sur le travail des enseignantes et enseignants.

Au Québec, au coût de 240 M\$, les TBI sont arrivés dans les classes en 2011 sur fond de controverses multiples, tant sur leur utilité que sur la manière dont les contrats d'achat avaient été octroyés. Plus récemment en 2018, le Plan d'action du numérique en éducation et en enseignement supérieur fut présenté en grande pompe par le gouvernement de Philippe Couillard, avec un budget prévu de 1 186 M\$. Initié en 2016, ce plan de 33 mesures a pour objectif de « créer un environnement propice au déploiement du numérique à des fins pédagogiques, de l'exploiter comme vecteur de valeur ajoutée [...] et de soutenir le développement des compétences numériques⁸. » On y fait l'apologie de l'innovation sous toutes ses formes afin de former « des citoyennes et des citoyens de demain, qui seront libres, créatifs, responsables, autonomes, dotés d'un esprit critique et capables de communiquer et de collaborer dans un monde en constante évolution.⁹ »

Pendant la pandémie de COVID-19, ce sont 42 M\$ d'équipements de vidéoconférence qui ont été livrés dans tous les centres de services scolaires (CSS) sans qu'aucune demande n'ait été faite en ce sens. La FAE s'était fermement opposée à l'installation de ce matériel, considérant notamment le risque significatif d'atteinte à plusieurs droits fondamentaux des enseignantes et enseignants. Si on ajoute à cela l'absence de besoins réels et les réticences éthiques ou professionnelles associées à l'enseignement comodal, il est compréhensible que ces appareils soient demeurés peu ou pas du tout utilisés.

Tout cet argent a-t-il vraiment bien été dépensé? En décembre 2022, le rapport du Vérificateur général du Québec était très critique à cet égard et parmi ses recommandations au MEQ, il soulignait qu'une analyse adéquate des besoins devrait absolument être faite avant chaque acquisition d'équipement, incluant une consultation des utilisateurs¹⁰. Dans le même esprit, selon un rapport de l'UNESCO¹¹, près des deux tiers des licences de logiciels éducatifs n'étaient pas utilisés aux États-Unis. Qu'en est-il de la situation au Québec? Faute de données et de suivis de la part du ministère et des CSS, il est impossible de le savoir.

⁶ Ressource éducative numérique.

⁷ Enseignement offert simultanément en présence et à distance.

⁸ QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. *Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur*. 2018, p.5.

⁹ *Ibid.*, p. 14.

¹⁰ VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC. *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2022-2023 : Chapitre 4 : Enseignement à distance durant la pandémie de COVID-19*, décembre 2022, page 28.

¹¹ UNESCO. *Global education monitoring report 2023 : Technology in education : a tool on whose terms?* 2023, p. 4.

Positions de la FAE sur l'autonomie professionnelle

La *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, chapitre I-13.3, ci-après la « LIP ») prévoit que « l'enseignant [possède] une expertise essentielle en pédagogie ». En cela, la LIP confirme ce que la FAE martèle depuis plusieurs années. L'enseignante ou l'enseignant doit pouvoir choisir les approches, les méthodes d'enseignement et le matériel didactique qui conviendront aux élèves qu'ils côtoient quotidiennement. De façon corollaire, les outils numériques doivent demeurer des options de soutien à l'enseignement et à l'apprentissage et être utilisés dans le respect de leur autonomie professionnelle.

Une multitude de plateformes, applications et outils numériques de toutes sortes est proposée aux enseignantes et enseignants afin de les soutenir dans différents aspects de leur travail. Les marchands pédaço numériques se bousculent aux portes des écoles pour convaincre le personnel scolaire de la plus-value de leur produit pour l'apprentissage, la motivation et la réussite des élèves. Dans chaque centre de services scolaire, on retrouve des conseillers pédagogiques du Réseau éducation collaboration innovation technologie (RÉCIT), organisme entièrement subventionné par le MEQ. Ces mordus de technologie ont pour mandat de promouvoir l'apprentissage des élèves via les outils numériques. Sous prétexte de « bonification de l'offre pédagogique » et de « pratiques d'enseignement innovantes », l'autonomie professionnelle des enseignantes et enseignants, relativement au choix d'inclure ou non le numérique dans leurs pratiques, se retrouve souvent reléguée au second plan par tous ces férus du digital.

Pour le Conseil supérieur de l'éducation (CSE), « les principaux défis pour le personnel enseignant consistent à trouver des applications et à en évaluer la pertinence pédagogique, à revoir le design des cours et des activités en conséquence, à repenser l'évaluation des apprentissages et à élaborer des scénarios pédagogiques appropriés¹² ». Il faudrait que le CSE reconnaisse que, plus grand encore est le défi de trouver le temps disponible dans la tâche enseignante pour faire tout cela. Pour la FAE, il est essentiel que le personnel enseignant soit au cœur des décisions relatives à la pédagogie et que le choix d'utiliser ou non les outils numériques relève exclusivement de la personne enseignante.

Même pour celles et ceux qui souhaitent utiliser les technologies dans leur classe, l'opération est loin d'être un jeu d'enfant. Manque de temps, manque de techniciens et de matériels informatiques ou même de prises électriques, plusieurs facteurs expliquent une utilisation à géométrie variable de ces outils à travers les différentes classes du Québec. Rappelons qu'il n'y a pas de programme spécifiquement dédié au numérique à la formation générale. De plus, l'autonomie des élèves et leur compétence à utiliser ces outils sont, elles aussi, d'une grande variabilité à l'intérieur d'un même groupe-classe.

Certains diront, non sans raison, que c'est la mission de l'école d'éduquer au et par le numérique. Les enseignantes et les enseignants se verraient alors confier la tâche de former avec le numérique, nonobstant leur appréciation de la valeur pédagogique de certains outils. Il y a là, pour la FAE, un réel danger. Ces outils devraient être au service de la pédagogie et non le contraire.

Positions de la FAE sur l'enseignement à distance

Les enjeux notables de manque de personnel enseignant jumelés au manque d'espace dans les établissements d'enseignement ont probablement contribué à la dernière modification de la LIP par la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation* (LQ 2023, chapitre 32, communément appelée le « projet de loi n° 23 »). Le gouvernement peut maintenant autoriser que les services éducatifs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire soient dispensés à distance¹³ ».

¹² QUÉBEC. CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Rapport sur l'état des besoins en éducation: Éduquer au numérique*, Conseil supérieur de l'éducation, novembre 2020, p. 14.

¹³ LIP, art. 449, al.1 par. 1

Bien qu'il soit prévu qu'un éventuel règlement porte sur des « situations exceptionnelles ou imprévisibles empêchant que des services éducatifs soient reçus à l'école », la FAE craint que cela n'ouvre la porte à l'enseignement à distance, au-delà du contexte réellement exceptionnel que fut la pandémie de COVID-19. Et il y a des raisons de le croire.

D'une part, l'équipe du service national de formation à distance du RÉCIT a créé la Perspective AERO (Apprentissage – Enseignement – RéOrganisés) qui vise à soutenir les organisations en pénurie de personnel en proposant une organisation hybride de l'enseignement-apprentissage qui combine la formation à distance et l'enseignement en classe. Pour la FAE, cette perspective est alarmante. Des CSS ont par ailleurs tenté dans des circonstances diverses l'enseignement à distance de type hybride, où des élèves sont en classe et l'enseignant à la maison, alléguant leur droit de gérance pour ce faire¹⁴.

D'autre part, plusieurs ont démontré un appétit certain pour « basculer » en enseignement à distance dans des contextes dont le caractère exceptionnel reste à démontrer. Des projets pilotes explorent la possibilité d'un tel basculement lors de journées d'intempéries¹⁵. D'autres CSS ont quant à eux basculé, ou tenté de le faire, en enseignement à distance lors de grèves de collègues d'autres corps d'emploi¹⁶.

De multiples recherches sur l'enseignement à distance ont été effectuées depuis le début de la pandémie de COVID-19 et toutes pointent dans la même direction : ce type d'enseignement a eu des impacts négatifs majeurs sur les résultats et la motivation des élèves, et ce, partout dans le monde. Des études scientifiques récentes concluent hors de tout doute à l'inefficacité des cours virtuels pour les enfants et les adolescents. La bonne volonté des enseignants n'y change rien¹⁷. La littérature scientifique semble faire consensus sur le fait que l'apprentissage à distance doit être une solution de dernier recours.

Pour la FAE, la formation à distance à la formation générale des jeunes, même en type hybride ou comodal, doit absolument rester une mesure d'exception. Elle ne doit en aucun cas servir à pallier le manque de personnel ou de locaux. De plus, il est évident qu'intégrer l'enseignement à distance modifie les conditions de travail des enseignantes et enseignants et comme tel, cela devrait être négocié. Les circonstances exceptionnelles de la pandémie de COVID-19 ont obligé les personnes enseignantes à faire preuve de beaucoup d'engagement et d'une ingéniosité sans pareils, à l'instar du personnel de la santé. Ce sont toutefois les décrets et les arrêtés, édictés en contexte de l'état d'urgence, qui ont imposé cette « flexibilité » aujourd'hui si chère au gouvernement. La pandémie est maintenant derrière nous et le gouvernement au pouvoir doit cesser de modifier les conditions de travail du personnel enseignant de façon unilatérale, par voie législative¹⁸.

Si ce constat peut paraître secondaire aux enjeux qui préoccupent cette Commission, il n'en est rien. L'utilisation d'outils numériques, à plus forte raison l'enseignement à distance, implique de réviser un ensemble de façons de faire, de la préparation du matériel à l'évaluation des élèves. Il est impossible de reproduire une journée de classe régulière dans une école à distance, quel que soit le mode d'enseignement.

¹⁴ Cette mesure avait été mise en place pendant la pandémie, dans des circonstances bien définies par les décrets et arrêtés alors en vigueur. Le centre de services scolaire Premières-Seigneuries, à Québec, a toutefois voulu poursuivre ce mode d'enseignement dans certaines circonstances pendant l'année scolaire 2022-2023. Un arbitre a été saisi du grief syndical dénonçant cette situation.

¹⁵ Au sujet de ces projets pilotes : LIP art. 459.5.3. Voir la liste des projets autorisés (mise à jour le 2024-03-31) sur le site Web du MEQ.

¹⁶ Il s'agissait, en 2022, du CSS Val-des-Cerfs. D'autres CSS avaient démontré un intérêt pour ce faire, or ne l'avait pas mis en place. Ces décisions avaient été vivement dénoncées par la FAE.

¹⁷ FORTIER, Marco. « L'école virtuelle susceptible de donner des résultats catastrophiques », *Le Devoir*, 16 janvier 2021, [En ligne] <https://www.ledevoir.com/societe/education/593447/l-ecole-virtuelle-en-dernier-recours?fbclid=IwAR0q3p3MgYRhPhSdCbuOkZCVGT8bj6YJ60HAoHbRqSG0U9UKhw2ze6FmgKs> (Consulté le 26 août 2024).

¹⁸ Nous pensons ici à *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* (communément appelée le « projet de loi n° 40, LQ 2020, c. 1 ») et à la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation* (communément appelée le « projet de loi n° 23, LQ 2023, c. 32 »)

Il est pareillement impossible de penser que ces changements peuvent être effectués sans alourdir de façon importante la tâche enseignante. Les enseignantes et les enseignants doivent être en mesure d'influencer ces nouvelles conditions de travail de façon à s'assurer que leurs droits sont protégés et que ces changements donnent les résultats escomptés dans les milieux. Autrement dit, le personnel enseignant est le mieux placé pour déterminer la façon d'intégrer ces technologies dans leur quotidien afin de favoriser la réussite éducative des élèves. C'est finalement un rappel de l'impact que peuvent avoir des injonctions, souvent contradictoires (ex. : *Utilisez le numérique!*, *Retour au papier-crayon!*), ou d'éventuelles recommandations (ex. : *Augmentez le contenu pédagogique afin de former des citoyens numériques responsables!*) sur les conditions de travail des enseignantes et des enseignants qui se trouvent déjà au carrefour de multiples pressions convergentes.

Préoccupations de la FAE

L'évolution rapide des technologies numériques a considérablement transformé le paysage éducatif au Québec, offrant de nouvelles possibilités d'enseignement et d'apprentissage, mais soulevant également des enjeux éthiques majeurs. L'intégration croissante des outils numériques dans les salles de classe pose des questions importantes. Nous aborderons certaines d'entre elles ici.

Il est entendu que les changements technologiques dont nous traitons dans ce mémoire peuvent représenter une menace à la vie privée. De fait, une des préoccupations majeures de la FAE est la protection des renseignements personnels des élèves et du personnel enseignant. Par le biais de tous ces outils et ces plateformes, le nombre de personnes susceptibles d'utiliser ou d'avoir accès aux renseignements personnels a considérablement augmenté, et parmi ceux-ci sont de nombreux acteurs du secteur privé, dont le modèle d'affaires repose sur leur exploitation. L'enthousiasme de certains acteurs du réseau de l'éducation, décrit plus haut, devrait donc s'accompagner d'une stratégie globale et cohérente tenant compte de cet enjeu. Autrement dit, au-delà des grandes injonctions et des dépenses généreuses, y a-t-il une réelle stratégie d'accompagnement des milieux scolaires? La réponse est non. Pour ne donner qu'un exemple, le document d'information portant sur la protection des renseignements personnels à l'école, à l'intention notamment des enseignantes et des enseignants, sur le site Internet du MEQ, remonte à 1994¹⁹.

L'abus d'écrans semble quant à lui avoir des effets délétères majeurs sur la santé de nos enfants, et de plus en plus de voix demandent une diminution de leur utilisation. Anxiété, dépression, perte de sommeil, faible estime de soi, retards ou absences du milieu scolaire, les jeux vidéo et les réseaux sociaux semblent à eux seuls altérer de façon importante le bien-être et le développement des jeunes. Tous ces facteurs ont bien évidemment des répercussions sur leur capacité à se concentrer et à prendre plaisir à apprendre. Cela dit, le numérique est partout dans nos vies, tant personnelles que professionnelles. La grande majorité des individus convient que l'école ne peut devenir un sanctuaire en dehors du monde réel, où l'on tiendrait les élèves à l'écart de tout ce qui peut s'apparenter à des outils technologiques. Si l'utilisation du numérique en classe peut certes être bénéfique dans plusieurs situations, particulièrement en soutien aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, la vigilance est de mise afin de ne pas laisser les entreprises privées dicter les orientations pédagogiques et exploiter les données des élèves et du personnel enseignant à des fins commerciales.

Ces constats convainquaient d'ailleurs le Congrès de la FAE de juin 2022 à exiger du MEQ qu'il fasse la promotion d'une utilisation sécuritaire et responsable des outils numériques, qui respecte les normes éthiques et sociales et qui protège la santé physique et mentale des utilisateurs en fonction de leur âge.

¹⁹ QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *La protection des renseignements personnels à l'école*, [En ligne], 1993. [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/education/Access-information/Protection-renseignements-personnels-ecole.pdf>] (Consulté le 26 août 2024).

En tant qu'acteur social, d'autres thèmes soulevés par la CSESJ dans son document de consultation préoccupent également la FAE. Par exemple, les enjeux liés au « marketing d'influence », aux mécanismes susceptibles de favoriser la dépendance aux différentes plateformes numériques ou aux jeux vidéo, à l'accès facile à la pornographie pour les personnes mineures ou encore à la présence de cyberprédateurs sur les réseaux sociaux sont tous des préoccupations sociales de grande importance. Bien qu'ils aient certainement des effets sur l'apprentissage et la motivation des élèves à réussir, ces éléments ne sauraient reposer uniquement sur les épaules de l'école québécoise, dont la triple mission est d'instruire, de socialiser et de qualifier. Au moment de déterminer les mesures à prendre pour mieux protéger les enfants et les adolescents, la FAE craint qu'une fois de plus, l'école ne soit la voie d'accès facile pour les mettre en place et les soutenir.

C'est par un partage juste et bien ciblé des responsabilités de chacun que l'on peut atteindre véritablement les objectifs espérés. Par exemple, le législateur pourrait décider de s'inspirer de ce qui se fait en France avec la *Loi visant à lutter contre les arnaques et les dérives sur les médias sociaux* pour responsabiliser les créateurs de contenus numériques et les influenceurs, et sanctionner les pratiques trompeuses ou frauduleuses. Il pourrait également mieux encadrer les compagnies à qui appartiennent les plateformes de diffusion comme Meta, Google ou ByteDance. Des campagnes de sensibilisation pourraient être faites auprès des parents qui sont les premiers responsables du bien-être et de la protection de leurs enfants. Des budgets supplémentaires pourraient être octroyés pour financer diverses recherches afin de mieux comprendre ces différentes problématiques qui, somme toute, sont relativement nouvelles. Bref, la FAE demande à la Commission d'éviter de rajouter à l'école et au personnel scolaire des responsabilités supplémentaires dans une cour déjà bien pleine. L'école publique, et en particulier ses acteurs de première ligne que sont les enseignantes et enseignants, le personnel professionnel ainsi que le personnel de soutien, ne sauraient être à eux seuls les garants de la santé et de la sécurité de l'ensemble des enfants et des adolescents du Québec. Les enjeux dépassent le cadre de l'école. Ce sont des enjeux de société.

Ajouts éventuels de contenus à enseigner

Développer ses compétences numériques, apprendre à utiliser un clavier, un logiciel de correction de texte ou un tableur, se conscientiser aux règles du bon citoyen numérique, parler des effets des écrans sur notre santé, aiguïser nos réflexes pour repérer les fraudes et leurres de toutes sortes, la liste est longue de tout ce qui devrait être enseigné aux élèves dans la sphère du numérique. Sphère qui, faut-il le rappeler, est en constante et rapide évolution.

Dans un Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) déjà surchargé, il est légitime de se demander comment on pourrait y ajouter quoi que ce soit. Avant de faire des recommandations pour insérer des éléments de contenu de sensibilisation ou d'information sur le numérique, la Commission doit impérativement tenir compte de ce qui se fait déjà à l'intérieur des contenus obligatoires d'éducation à la sexualité et du nouveau programme de Culture et citoyenneté québécoise (CCQ). Les contenus obligatoires sur la violence et la santé mentale n'ont pas encore été publiés par le MEQ, mais on peut raisonnablement croire que certains éléments ciblés par la CSESJ, tels que la cyberintimidation et la cyberdépendance, en feront partie. Il faut également laisser le temps nécessaire à l'implantation du programme de CCQ avant d'y proposer quelle que modification que ce soit. Chose certaine, la quantité et la lourdeur des programmes et des contenus obligatoires existants ne laissent plus aucune place à des éléments supplémentaires. Si la Commission recommande l'ajout de contenus à enseigner, il faudra en même temps réfléchir à ce qui devra être retiré des contenus actuels pour faire de la place à de nouveaux éléments.

Conclusion

Les outils technologiques sont trop souvent le remède avancé pour panser les plaies de notre système scolaire. Pourtant, leur efficacité et leur probité sur le plan des apprentissages des élèves sont souvent remises en cause, en particulier au regard de leur coût financier important et de la quantité de travail qu'ils imposent aux enseignantes et enseignants, d'autant plus que les ressources techniques disponibles pour soutenir ces derniers sont souvent insuffisantes. À cela s'ajoute l'inquiétude des professionnels de la santé relative aux effets potentiellement néfastes d'une surexposition aux écrans. Les adeptes des nouvelles technologies sont d'un tel enthousiasme que celles et ceux qui osent contester ou encore émettre certaines réticences ou mises en garde sont perçus comme réfractaires au changement ou empêcheurs d'évolution.

Ce dossier, fort complexe et multifactoriel, commande un maximum de prudence, de stratégie et de réflexion de la part de tous les acteurs impliqués dans l'éducation des enfants et des adolescents. Il en va de la santé et de la sécurité des jeunes. Même si le développement des nouvelles technologies se fait à un rythme effarant, il faut tout de même prendre le temps nécessaire pour en analyser chaque aspect et surtout, de ne pas mettre de côté notre esprit critique.

En juin 2022, la FAE a entamé des discussions avec ses syndicats affiliés sur le vaste sujet des technologies numériques à l'école. Ces échanges ont permis de placer les assises principales sur lesquelles baser la suite des travaux, travaux qui se poursuivent encore à ce jour. Le prochain Congrès de juin 2025 viendra bonifier les positions actuelles de la Fédération sur le sujet, particulièrement sous les angles des enjeux professionnels, éthiques, économiques et juridiques. Pensons notamment aux impacts sur la tâche, à la propriété intellectuelle, à l'utilisation des données collectées, à la protection des données personnelles, à l'utilisation ou la promotion des logiciels libres, à l'obsolescence des technologies, à la nécessité de mises à jour régulières des outils technologiques, à la définition d'outil éducatif responsable, aux choix des outils en fonction des impacts environnementaux, à la marchandisation et à l'ingérence des entreprises privées, etc.

Pour la FAE, la présente réflexion sur la place du numérique à l'école, d'un point de vue tant pédagogique que de santé et de sécurité des élèves, est une excellente chose. Elle devra notamment aboutir à un juste partage des responsabilités, en mettant à l'avant-plan la responsabilité parentale. De plus, les entreprises qui produisent et distribuent les différentes technologies et plateformes numériques ne peuvent être dédouanées des effets potentiels de leurs produits sur la santé et la sécurité des enfants et des adolescents. L'école a certainement un rôle important à jouer pour mieux encadrer l'utilisation des écrans et des réseaux sociaux chez les jeunes, mais elle ne peut être l'unique gardienne de la prudence et de la tempérance.

C'est sans doute l'un des grands problèmes de la société québécoise actuelle : tout semble être du ressort de l'école, des techniques de réanimation cardiorespiratoire à celui de la sobriété numérique en passant par le brossage de dents! Il faut à tout prix cesser de faire de l'école un fourre-tout, au gré des élans sociaux et médiatiques.